

nouvelles



16 AVRIL
1999

NUMÉRO
457



Secteur public

**Bien relative...
cette équité !**

page 3

**ÉQUITÉ
SALARIALE**

reconnaitre sa
valeur

en voir la
couleur



est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin
(laurinl@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Lucie Laurin

Sophie Marcoux

Numérisation photo

Lucie Laurin

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Photographies de la couverture :
Clément Allard

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

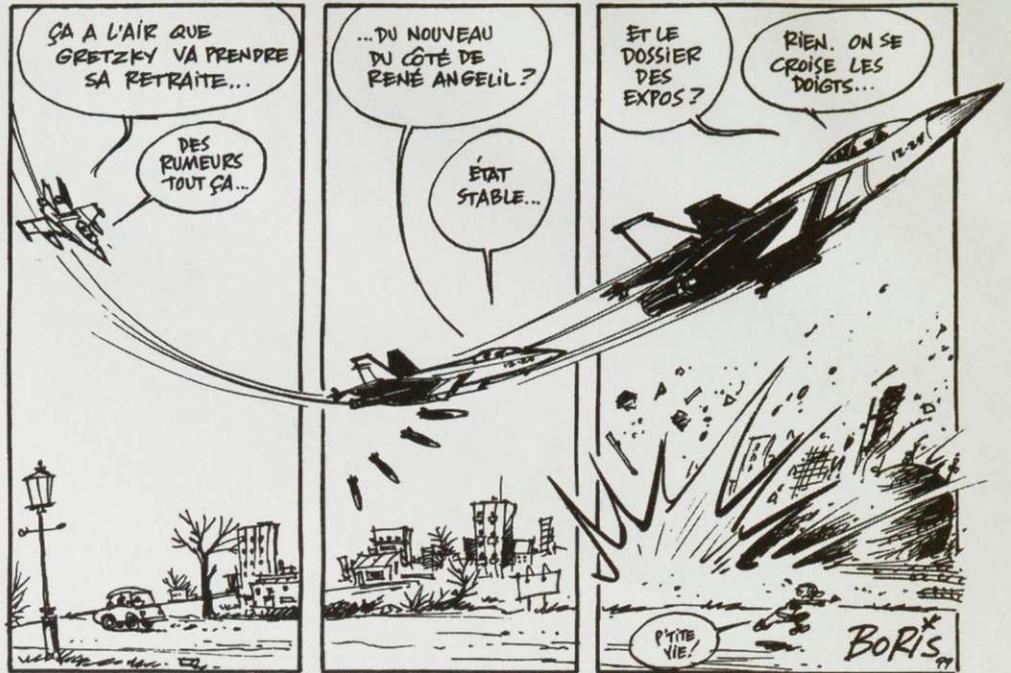
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de syndiqué-es en conflit

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca>



Souvenirs militants

Le récent règlement du conflit dans les abattoirs de poulets me ramène à mes premières années à la CSN : 1974-1975. Je travaille au Service de la formation, et nous profitons des situations de grève pour joindre le maximum de travailleuses et de travailleurs lors de sessions dispensées sur les lieux même du conflit. La grève nous apparaît comme un moment privilégié de développement de la conscience syndicale, de la conscience de classe, fondement du syndicalisme de combat.

1200 salarié-es sont en grève contre la Quebec Poultry (sic). Un conflit particulièrement dur : congédiements massifs, injonctions, scabs, mardaillage de la CSD, brutalité policière, plus d'une centaine d'arrestations, etc.

Cette grève ressemble à d'autres : Canadian

Gypsum à Joliette, 22 mois de conflit avec, chaque matin, l'autobus blindé des scabs. Grève de plus de 10 mois à Great Lakes Carbon, à Berthier, où les travailleurs se font empoisonner par des gaz toxiques. Là aussi, j'ai organisé de la formation.

Souvenirs. Des noms et des amitiés : Mme Hamel et Margot, de Saint-Jean-Baptiste, Denis, de Joliette, Baptiste et Jacques, de Berthier. Mais surtout, pour un nouveau conseiller, l'expérience formidable du développement de la solidarité et la découverte que derrière la nécessité de se donner une convention collective réside d'abord et fondamentalement le besoin de retrouver son autonomie individuelle et collective et celui, inépuisable, de se faire respecter.

Michel Doré

On n'est pas pour s'laisser passer un sapin !

En 1973, la FTFP rendait publique son étude sur l'industrie forestière sous le titre *On n'est pas pour s'laisser passer un sapin !* Insécurité d'emploi, conditions pénibles de travail dans les exploitations forestières, insuffisance d'investissements, pratiques forestières abusives : autant de thèmes traités par ce document. Le document a dérangé. Le président de la compagnie Price s'en est montré outragé : nous étions alarmistes ! En 1986, la FTFP revenait à la charge à l'occasion du débat entourant la Loi sur les forêts, puis en 1992, lors d'une autre crise de l'industrie faisant perdre leur emploi à plus de 15 pour cent des travailleurs du papier. Le problème dénoncé en 1973 était toujours là.

Puis vient *L'erreur boréale*, un film saisissant qui reprend le thème de l'exploitation forestière à sa limite. L'industrie réplique et se montre vertueuse : le film menace l'emploi ! Il y a de quoi s'interroger. Que fait cette industrie pour assurer le droit au travail des ouvriers de Joliette, Kénoami, Wayagamack, Chandler et Iroquois Falls touchés par les fermetures de machines à papier ? Pour assurer des conditions de travail décentes et sécuritaires aux sylviculteurs, aux pompiers-forestiers et aux travailleurs forestiers ?

L'industrie doit répondre de tout cela. Non seulement à Richard Desjardins, dont nous saluons l'engagement, mais aussi à la population, propriétaire de notre plus beau patrimoine national : la forêt.

Claude Rioux

Secteur public

Bien relative... cette équité !

Au nom de leur syndicat, quelque deux cents militantes ont accompagné la vice-présidente Claudette Carbonneau venue dénoncer, devant la Commission de l'équité salariale, le rapport du gouvernement prétendant s'être conformé à la loi et avoir éliminé toute forme de discrimination salariale dans le secteur public.

Louis-Serge Houle

Le gouvernement du Québec se targue d'avoir mis fin à la discrimination salariale dont sont victimes les travailleuses du secteur public. Faux, rétorque la CSN, qui exige que justice soit faite dans la santé et les services sociaux, l'éducation et les organismes gouvernementaux.

Après plus d'une douzaine d'années à réclamer des salaires égaux pour les femmes et les hommes qui occupent des emplois équivalents dans le secteur public, on croyait qu'on l'obtiendrait enfin, l'équité salariale, lorsque le gouvernement a adopté, le 21 novembre 1996, la Loi sur l'équité salariale. « Ce n'est pas suffisant, comme le fait le gouvernement, de prétendre que la discrimination salariale basée sur le sexe est chose du passé pour qu'effectivement l'équité salariale soit atteinte dans le secteur public, a déclaré la vice-présidente Claudette Carbonneau en conférence de presse. Il y a loin de la coupe aux lèvres et c'est ce que

nous avons démontré à la commission. » La commission dont il est question est celle de l'équité salariale, instituée pour vérifier si les employeurs qui lui ont déposé un rapport sont conformes à la loi en ayant mis en place un programme qui corrige les écarts salariaux entre les emplois détenus en majorité par des femmes et ceux occupés par des hommes. La CSN a dénoncé à maintes reprises la composition de cette commission, formée entre autres de personnes qui ont participé à l'élaboration de la méthode de comparaison des emplois au sein du gouvernement.



Claudette Carbonneau

Le rejet du rapport gouvernemental

Devant cette commission, le 7 avril, la CSN a dénoncé le rapport gouvernemental et lui a

demandé de le rejeter purement et simplement. En compagnie d'environ 200 militantes provenant des quatre coins du Québec, la vice-présidente de la centrale a présenté à l'organisme ses commentaires dans un volumineux document qui démontre point par point que le programme de relativité salariale déposé par le gouvernement du Québec pour se rendre conforme à la loi n'a pas permis de mettre fin à la discrimination salariale dans les catégories d'emplois du secteur public majoritairement occupés par des femmes.

« Le gouvernement du Québec est parti d'une idée préconçue qu'il n'y a pas de discrimination salariale basée sur le sexe dans le secteur public, a expliqué Claudette Carbonneau. Il n'a donc jamais voulu comparer des catégories d'emplois à prédominance féminine à des catégories d'emplois majoritairement occupés par des hommes. Ce faisant, il ne respecte pas la Loi sur l'équité salariale qui est pourtant claire à ce sujet. »

L'objectif du gouvernement était de comparer tous les titres d'emploi les uns par rapport aux autres, sans prendre en compte la prédominance sexuelle de certains d'entre eux. La CSN a dénoncé cette



Photos : Clément Allard



Après un arrêt devant la Commission de l'équité salariale, la délégation de 200 militantes provenant des quatre coins du Québec s'est dirigée vers le bureau du Conseil du trésor pour y déposer quelque 25 000 cartes postales signées par les membres de la centrale lui demandant d'établir un véritable programme d'équité salariale dans le secteur public.

► façon de faire, qui ne pouvait conduire à d'autre conclusion que celle souhaitée par le Conseil du trésor. La centrale a également contesté les outils d'évaluation qu'il a utilisés, de même que l'échantillon choisi pour les fins de la comparaison. Ainsi, dans la santé et l'éducation, le gouvernement a étudié des titres d'emploi qui



« Le gouvernement s'est livré à un exercice sexiste. En comparant les titres d'emploi entre eux, il n'a jamais tenu compte des caractéristiques propres au travail des femmes. Le gouvernement a considéré l'effort physique, mais n'a pas cru bon d'évaluer le stress, par exemple. Pourtant, le travail des employées de bureau exige d'elles une grande capacité de travailler sous pression. Avec des facteurs d'évaluation comme ceux qu'il a choisis, le gouvernement a ignoré les femmes et refusé de reconnaître pleinement la valeur de leur travail. »

Louise Gaudreault,
CLSC de Jonquière

ne représentent que 0,7 pour cent de tout le personnel qui y œuvre.

Pour bien évaluer la méthode gouvernementale, la CSN a également fait des tests à partir des données du Conseil du trésor, mais en tenant compte des catégories d'emplois, des secteurs et de la prédominance sexuelle. Ces ana-



« Ça fait longtemps qu'on attend que l'équité salariale soit réalisée dans le secteur public. Moi, j'ai été l'une des 1266 femmes, membres de la CSN, qui ont déposé une plainte à la Commission des droits de la personne en 1987. Ce n'est pas le gouvernement qui réussira à me faire croire qu'un programme de relativité salariale, comme ce qu'il met de l'avant, corrige véritablement la discrimination salariale dont les femmes du secteur public sont victimes. Dans mon syndicat, ce ne sont pas les femmes qui ont bénéficié de ce programme, ce sont les menuisiers. Incroyable n'est-ce pas ? »

Lise-Andrée Morin,
Cégep de Limoilou

lyses ont démontré que les catégories d'emplois occupés en majorité par les femmes obtiennent des résultats d'évaluation plus faibles que les emplois masculins, donnant ainsi toute la mesure à la discrimination salariale dont sont victimes les femmes qui occupent ces emplois.



« Nous sommes venues à Québec aujourd'hui pour demander au gouvernement de reconnaître que nous sommes lésées. Il y a des écarts considérables entre le salaire des emplois occupés par les femmes et ceux des hommes. Il faut que ça cesse. Le gouvernement a le pouvoir de changer les choses, mais il refuse de nous écouter. Ce faisant, il donne l'exemple aux autres employeurs du Québec, qui doivent être bien contents de la position adoptée par le gouvernement. Ça leur donne raison de refuser de reconnaître que nous sommes discriminées. »

Denise Paradis,
CHSLD Laval

Au cours des prochains mois, soit au moment où la commission déterminera si elle reçoit ou non le rapport gouvernemental, la CSN poursuivra ses pressions pour que cesse la discrimination systématique dont les femmes sont victimes.



« Le gouvernement doit appliquer la loi qu'il a lui-même votée et cesser d'encourager la discrimination salariale. Pour moi, son programme de relativité salariale n'est qu'une autre preuve qu'il ne respecte pas les employé-es, en particulier les femmes, qui donnent les services à la population dans la santé et l'éducation, par exemple. C'est comme les propositions qu'il a déposées dans le cadre de la négociation de nos conditions de travail : un vrai torchon ! À cause des coupures dans les services et des changements technologiques, par exemple, le travail de bureau s'est complexifié et alourdi. Il ne veut même pas le reconnaître. »

Hélène Pratte,
Hôtel-Dieu de Sorel



Photos :
Clément Allard
Alain Chagnon

Débrayages, manifestations, occupation

Les travailleuses en garderie disent non au « régime Léger ! »

Henri Goulet

Turbulences dans les centres de la petite enfance. Depuis l'adoption de leur plan d'action le 6 mars dernier, les quelque 2800 travailleuses en garderie de la FSSS-CSN sont résolues à obtenir ce qu'elles réclament depuis maintenant plus de 20 ans : une table centrale pour négocier une échelle salariale unique.

Déterminées, elles ont déjà tenu avec brio deux journées de grève générale les 1^{er} et 8 avril et deux manifestations pittoresques à Montréal et à Québec, mobilisant, aux deux endroits, plus de 4000 personnes provenant de toutes les régions du Québec. Enfin, elles ont aussi occupé les bureaux du grand argentier du Québec, Bernard Landry, question de lui rappeler qu'il est, depuis l'instauration et l'extension des places à 5 \$, le principal bailleur de fonds des CPE.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Dès le lendemain, la ministre Nicole Léger acceptait de rencontrer le conseil fédéral des garderies de la FSSS-CSN et se commettait sur quatre points, dont la nécessité de procéder rapidement au rehaussement des salaires des travailleuses en garderie et la pertinence d'une échelle salariale unique.

Par contre, la ministre a refusé de se prononcer sur un échéancier précis pour concrétiser ses promesses et est demeurée muette sur la possibilité de débattre avec la CSN

des propositions qu'elle entend soumettre. Pour cette raison, les travailleuses maintiennent le cap et se dirigent en

rangs serrés vers la prochaine étape : la grève générale illimitée, fixée au 22 avril.

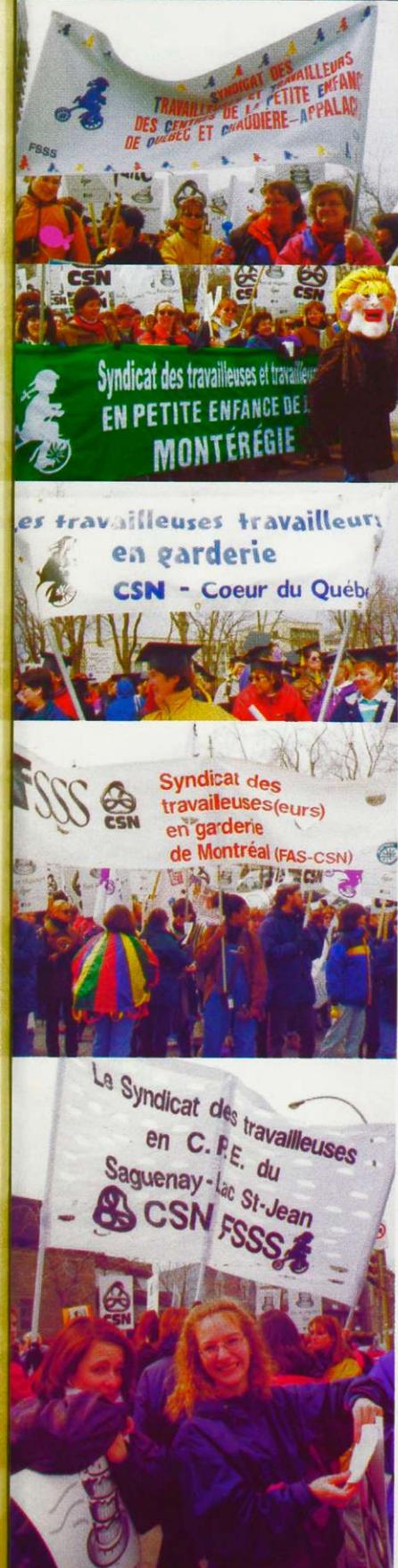


« Votre mobilisation est contagieuse... »

**Message de Claudette Carbonneau
aux travailleuses en garderie**

Les travailleuses en garderie revendiquent et crient depuis plusieurs mois : fini le régime ! À cela j'ajoute : fini le régime de l'hypocrisie ! Fini le régime des promesses jamais tenues ! Fini le régime des doubles standards ! Fini le mépris d'un gouvernement qui permet aux tout-petits de pousser et de s'épanouir tel un jardin de roses, mais qui malmené et laisse sécher les jardiniers.

Le Québec a une dette envers les travailleuses en garderie. Depuis toujours, elles paient de leurs conditions de travail et de leur propre salaire parce qu'il faut repeindre la garderie ; parce qu'il faut acheter des jouets ; parce qu'il ne faut pas étouffer les parents. Aujourd'hui, elles réclament leur dû. Elles veulent sortir de la marginalité et se faire respecter.



Ouvrir de nouvelles pistes

Maroussia Kishka

Du 16 au 21 mai se tiendra le 59^e Congrès de la CSN sur le thème « *Changer les choses, changer la vie* ». Plus de 2000 délégué-es des syndicats y participeront. Pendant six jours, ils seront appelés à réfléchir et à débattre des orientations que la CSN se donnera pour les trois prochaines années. « *Ce congrès va boucler l'itinéraire que nous avons parcouru depuis 1985. Il sera un formidable moment pour faire la synthèse de toutes les pistes que nous avons mises en chantier, les consolider, les actualiser et en ouvrir d'autres* », affirme Gérald Larose, qui présidera pour la dernière fois un congrès de la CSN.

Après l'onde de choc de la crise économique du début des années 1980, qui va entraîner des pertes massives d'emplois et la remise en question du rôle de l'État, la CSN décide en effet d'investir tous les terrains. Des syndicats prennent les devants dans l'organisation du travail, obtiennent une plus grande transparence économique des employeurs, luttent pour la réduction du temps de travail et une meilleure formation. La centrale monte aussi au front pour défendre les services publics, les droits et les programmes sociaux, invite les syndicats à prendre leur place dans les lieux décisionnels où se définissent les orientations des organismes publics et les politiques de développement social et économique. Le libre-échange et la mondialisation de l'économie amènent également la CSN à s'affilier à la Confédération internationale des syndicats libres et à resserrer ses liens avec des réseaux syndicaux hors de nos frontières. Enfin, la CSN se donne des outils de développement économique comme Fondation et Bâtirente.

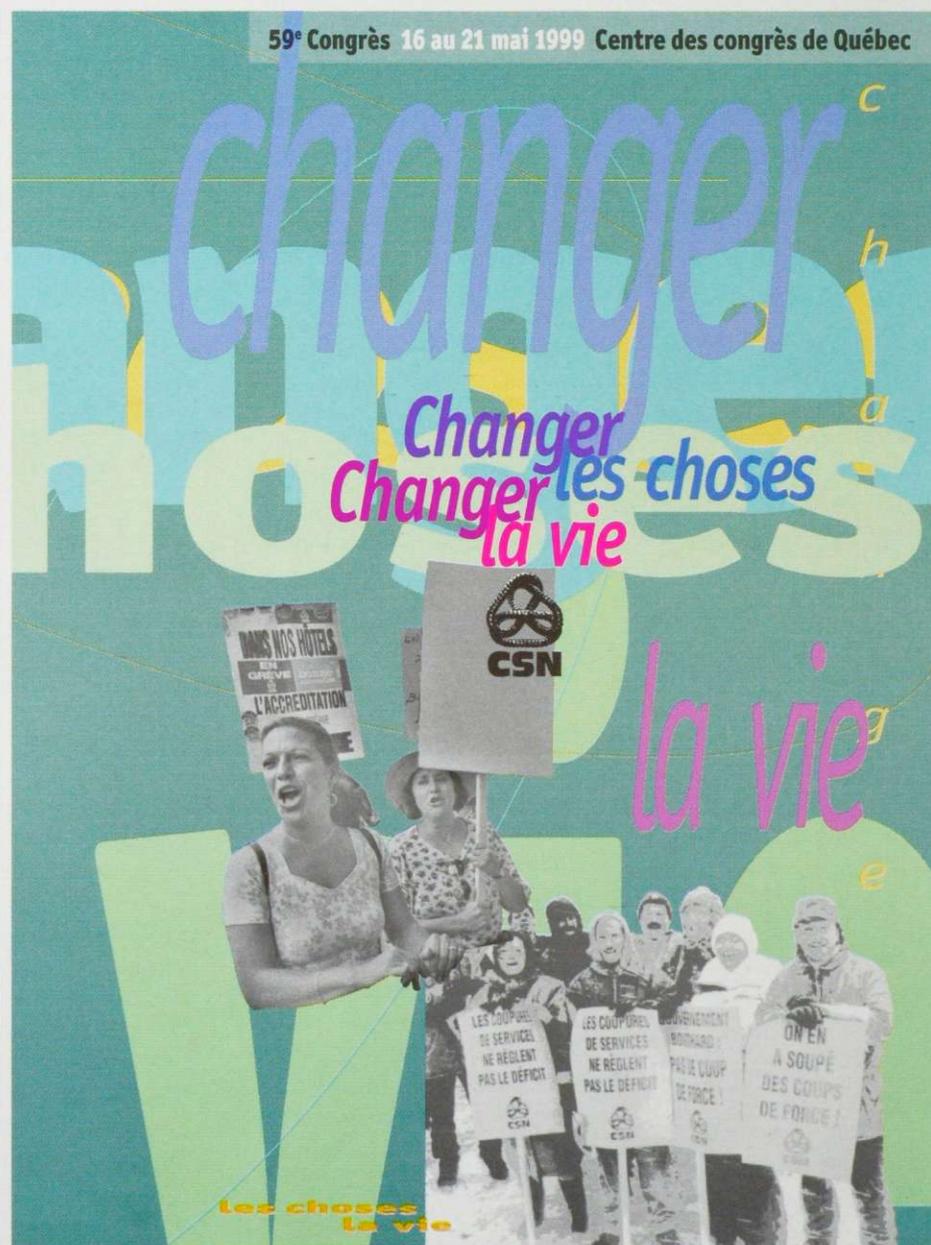
Loin de tourner le dos aux chambardelements de cette fin de siècle, la CSN a décidé de s'y investir à sa manière. Son membership s'est maintenu, malgré les pertes d'emplois. Elle a pavé la voie à de nouveaux champs de syndicalisation, comme les garderies et les travailleurs autonomes, et réussi entre autres à faire de l'équité salariale un enjeu de société après avoir lancé le débat sur cette question lors des négociations du secteur public de 1985.

Mieux s'outiller

Le 59^e Congrès prendra la mesure de toutes ces avancées. Car le temps est venu, après cette période de bouillonnement et d'expérimentation, de mieux s'outiller pour faire face aux changements. C'est ainsi qu'il sera question de convenir des éléments d'une politique commune de négociation en matière de rémunération, d'organisation du travail, de convention collective de longue durée, de formation et de développement durable.

La réforme des lois du travail, la lutte contre la pauvreté, notamment par une offensive de syndicalisation, l'utilisation de nos épargnes collectives pour le déve-

loppement économique et l'emploi, la place des jeunes dans notre société, la protection des droits fondamentaux des citoyens et citoyennes à des services publics tels que les soins de santé et d'éducation, seront aussi à l'agenda des travaux du congrès. Le congrès entreprendra aussi de nouvelles réflexions, notamment sur le revenu minimum garanti, le rôle de la société civile dans nos démocraties à l'heure du tout à l'économie et les conditions du militantisme syndical.



Plusieurs dizaines de personnes déjà à pied d'œuvre

Les coulisses du congrès

Quatre semaines avant l'ouverture du congrès, des dizaines de personnes sont à pied d'œuvre à la CSN pour assurer la réussite de cet événement. « Il y a une foule de détails à régler. Des équipes à constituer. Et plus le temps avance, plus on prend les bouchées doubles », indique Nicole Cousineau, responsable de la logistique.

En effet, pour assurer l'accueil, les inscriptions, la logistique, la production des documents et du quotidien durant le congrès, l'animation des ateliers, les élections, le secrétariat, le montage des salles et le service d'ordre, plus de 400 salarié-es du mouvement seront mis à contribution. Et cela sans compter les ressources externes auxquelles le mouvement fait appel pour la traduction, l'infographie et la télédiffusion des débats, la production du spectacle de la soirée de solidarité et la production des décors.

Uniquement pour le service d'ordre, une cinquantaine de personnes chaque jour seront nécessaires, surtout pour la circulation des 2200 délégué-es, car les ateliers et la plénière du congrès se tiennent non seulement sur trois planchers au Centre des congrès de Québec, mais aussi au Hilton.

Bien avant que le congrès commence, le sprint final est engagé. Au Service des communications et au Secrétariat général, chaque texte est actuellement relu, corrigé et mis en page. Les heures ne se comptent plus, y compris chez le graphiste Jean Gladu, qui réalise la conception visuelle des congrès de la CSN depuis 1970.

D'autres salariés travaillent à temps plein pour s'assurer que tous les syndicats pourront s'inscrire au congrès et envoyer des délégué-es. « On ne doit oublier personne », indique Jean-Guy Desharnais.

Il y a ceux aussi qui se préparent à engager une course contre la montre à la veille du congrès pour monter toutes les salles, le décor et installer la signalisation. « On va travailler sû-

rement 38 heures en ligne », explique Yvon Durand, un des piliers de la logistique du congrès. Et ils ne seront pas les seuls qui travailleront la nuit lors de ce congrès. « Je n'ai jamais pu assister à la soirée de solidarité du congrès. On imprime les documents en soirée et la nuit », indique Daniel Daigneault.

De son côté, en dehors de ses heures de travail comme technicien à Télémétropole, Richard Germain, qui milite à la CSN depuis 19 ans, prépare la télédiffusion des débats et l'infographie du congrès afin que tous les délégué-es et le personnel puissent suivre les débats, même s'ils ne sont pas à la plénière. Son équipe d'une douzaine de personnes travaillera aussi durant la soirée de solidarité produite par le Théâtre des dames de cœur, qui nécessitera la participation de 75 mili-

tants du mouvement. Richard Germain donne également un coup de main à la préparation de la rétrospective des conflits et des luttes, un moment émouvant du congrès organisé par des salarié-es.

Dans les coulisses, ils sont nombreux, les artisans de l'événement, sans compter tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour préparer les orientations et les propositions du congrès, un travail collectif auquel les fédérations et les conseils centraux ont aussi participé.



Nicole Cousineau



Jean Gladu



Jean-Guy Desharnais et Suzanne Cyr, du Service de l'administration, sont responsables des inscriptions au congrès.



Richard Germain



Normand Brouillet, coordonnateur du congrès : « J'ai pu constater l'engagement des gens. C'est un effort collectif à tous les niveaux. »

Maroussia Kishka

L'Organisation des retraité-es d'entretien du transport de Montréal

C'est comme un syndicat... pour les retraité-es

Robert Boucher

Un syndicat organisé et aguerris, des surplus dans une caisse de retraite, un employeur qui veut s'en emparer, des militants à la retraite : voilà réunies de belles conditions pour fonder une association de retraités.

Photos :
Alain Chagnon

C'est, en effet, dans de telles circonstances qu'a été créée, en 1992, l'Organisation des retraité-es d'entretien du transport de Montréal (ORE-TM), au moment où la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal voulait piger dans les surplus accumulés de la caisse de retraite des employés. « *Ya pas une cenne qui appartient à l'employeur dans ces surplus-là !* », affirme Jacques Beaudoin, président de l'ORE-TM. *Les sommes qu'il verse là, ça*

ses syndicats à mettre en place de telles associations et de produire des outils pour ce faire.

Une idée du syndicat

Il y avait des problèmes financiers à la STCUM et l'employeur voulait prendre un congé de cotisations de 22 millions de dollars pour combler son déficit. Mais le syndicat de l'entretien refusait, sachant que même s'il acceptait, des postes allaient être coupés. Les autres groupes étaient prêts à accepter. Pour prendre les surplus dans la caisse des autres, l'employeur a donc dû la scinder en deux.

« *C'est le syndicat qui est à l'origine de la création de l'association* », affirme Gaëtan Châteauneuf, président du Syndicat du transport de Montréal (CSN). *Selon la loi, les retraités et les membres actifs doivent être représentés au comité de gestion de la caisse. Notre représentant recevait des mandats et avait des comptes à rendre. Mais comme les retraités n'étaient pas regroupés, ce n'était pas le cas pour leur représentant.* » Faire front commun avec les retraités semblait pour le syndicat la meilleure façon de préserver les surplus et de lutter contre l'employeur. Il a donc aidé les retraités à former une association.

Se regrouper pour mieux se défendre

L'association existe d'abord pour défendre les intérêts des retraités, particulièrement en

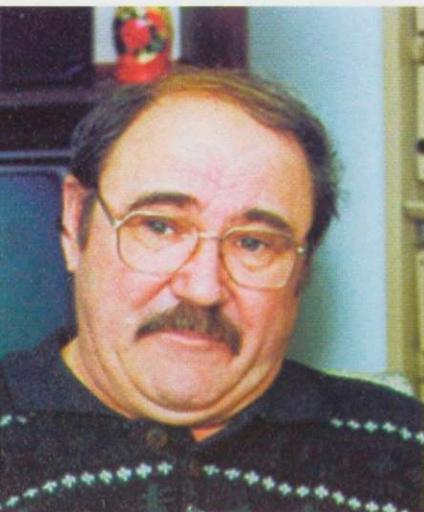
ce qui concerne la caisse de retraite. Environ six cents personnes, plus des deux tiers des employés d'entretien à la retraite, sont membres de l'association, qui a pu négocier avec l'employeur la perception à la source de la minime cotisation mensuelle exigée pour en faire partie. « *C'est comme une suite à l'action syndicale* », affirme Jacques Beaudoin. *Nous jouons le même rôle qu'un syndicat, mais sous des formes appropriées aux retraités.* » Le syndicat met gracieusement ses locaux à la disposition des représentants de l'association pour vaquer à leurs occupations et pour servir de lieu de rencontre aux membres tous les jeudis matin.

Quand il y a de l'information à donner sur le fonds de retraite, l'association des retraités et le syndicat tiennent une assemblée conjointe. Les deux groupes se retirent ensuite dans des salles différentes pour prendre leurs propres décisions. Lors de la négociation, l'association participe à la préparation et à la négociation des points touchant la caisse de retraite. C'est grâce à cela que les retraités ont vu, à deux occasions, leur rente de retraite haussée de cent pour cent. Selon Jacques Beaudoin, favoriser la mise en place de telles associations, c'est un peu comme lorsque la CSN aide les gens à se syndiquer. « *C'est fondamental pour faire entendre notre point de vue. Là où il y a des surplus, tout le monde a les yeux dessus. Surtout les employeurs.*

Il faut arrêter ça. D'autant plus qu'on ne peut pas compter vraiment sur la Régie des rentes du Québec, qui devrait pourtant jouer un rôle de chien de garde. »

Protéger les retraités, ça bénéficie aussi aux plus jeunes

Pour Gaëtan Châteauneuf, quand les travailleurs actifs protègent le pouvoir d'achat des retraités, c'est pour eux-mêmes qu'ils se battent. Pour



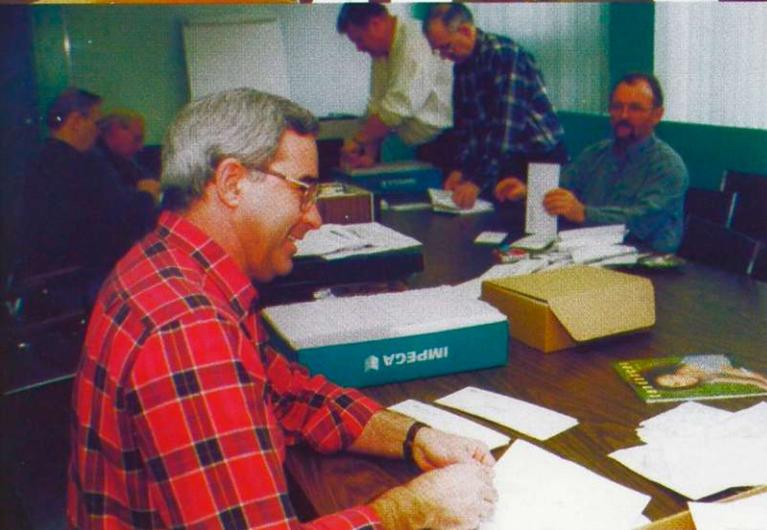
Jacques Beaudoin

fait partie de ses dépenses. C'est du salaire différé ! Les surplus appartiennent aux membres actifs et retraités. Et il faut les protéger. » C'est pourquoi il ajoute : « *Inciter ses syndicats à former des associations de retraités, c'est le plus beau cadeau que la CSN peut leur donner en cette Année internationale des personnes âgées.* » Le conseil fédéral de la CSN a en effet décidé, en décembre, d'inviter



Gaëtan Châteauneuf

quand ils seront à la retraite. « *Il ne faut pas cracher l'un sur l'autre. Ce n'est pas dans la division qu'on va passer à travers, qu'on va développer un rapport de force. Si les jeunes acceptent aujourd'hui qu'on pige dans les surplus pour autre chose que la retraite*, poursuit-il, *ils doivent savoir que c'est dans leur poche qu'on ira, demain, chercher l'argent qui fera défaut pour répondre à nos obligations envers les*



L'envoi de *L'express des retraité(es)* se fait dans une atmosphère de convivialité.

retraités. On ne sacrifie pas nos demandes. Les jeunes auront droit aux mêmes bénéfices. En même temps, il faut prévoir et ne pas brûler tous nos surplus. Le message qu'on laisse aux retraités, chez nous, c'est : s'il y a des surplus, une partie vous reviendra en indexation. »

Mettre à profit l'expertise syndicale des retraités

Avec les personnes qui prennent leur retraite, c'est aussi toute une expertise syndicale qui s'en va. Pour Gaëtan Châteauneuf, former une association de retraités, c'est une bonne façon d'avoir encore accès à cette expertise, d'avoir des conseils. « Il n'est pas question qu'ils mènent à notre place, précise-t-il. C'est juste important qu'ils soient là pour donner un conseil quand on le leur demande. »

Grâce au bulletin de l'association, *L'express des retraité(es)*, qui paraît tous les deux mois, les membres sont renseignés aussi vite que les syndi-

qués. « C'est plus sécurisant pour eux, poursuit Jacques Beaudoin. C'est plus facile de se défendre, puisqu'on peut rapidement mobiliser notre monde. C'est aussi un nouveau lieu de militance. Ça permet à des gens qui se sont impliqués durant de nombreuses années de demeurer actifs et de faire profiter les autres de leur expertise. » L'association organise aussi des conférences sur différents sujets comme les testaments, les mandats d'inaptitude, etc. Elle s'occupe également du dossier des assurances pour les plus de 65 ans et prépare, à l'occasion, des activités sociales.

L'ORE-TM a déjà aidé d'autres syndicats à former des associations et est disponible pour le faire encore. Des associations de retraité-es sont également actives dans différentes régions, comme c'est le cas à Québec et à Baie-Comeau. En cette Année internationale des personnes âgées, la CSN souhaite ardemment que de tels regroupements se multiplient.

LECO

Une décision qui avantage les travailleurs québécois

La Cour supérieure l'a confirmé : la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec s'applique à vous qui travaillez au Québec, même si votre régime est enregistré dans une autre province canadienne. Les employeurs ne peuvent donc s'arroger unilatéralement les surplus des régimes de retraite à la terminaison de ceux-ci, sous prétexte qu'ils sont enregistrés à l'extérieur du Québec. La loi québécoise les en empêche.

Une décision récente de la Cour supérieure vient modifier l'application des règles de distribution des surplus des régimes de retraite en cas de terminaison d'un régime enregistré dans une autre province que le Québec. En effet, dans la décision *McColl-Frontenac Petroleum inc. c. Régie des rentes du Québec*, la Cour supérieure a confirmé que la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec s'applique à tous les régimes de retraite visant des employé-es travaillant au Québec, quelle que soit la province d'enregistrement du régime.

Ainsi, en vertu de cette loi québécoise, dans les cas de terminaison d'un régime où des participant-es travaillaient au Québec, il doit y avoir entente entre l'employeur et les participants pour la distribution des surplus du régime ou, sinon, processus d'arbitrage. Cette procédure est plus avantageuse pour les participants puisque dans les autres provinces, les surplus sont, lorsque le contraire n'est pas spécifié, déclarés appartenant aux employeurs. La décision vient également confirmer le pouvoir d'intervention de la Régie des rentes du Québec si l'organisme de surveillance de la province d'enregistrement ne respecte pas les dispositions prévues par la loi québécoise.

Le syndicat intervient

Dans cette affaire, le régime de retraite était enregistré en Ontario et la Commission des régimes de retraite de l'Ontario (CRRO) exerçait les responsabilités de la Régie des rentes en fonction d'un accord de réciprocité. À la suite de la vente de l'entreprise et du transfert des employés au régime de retraite du nouvel employeur, le régime de retraite a donc fait l'objet d'une terminaison totale en 1987 ; il présentait alors un excédent de 1 563 731 de dollars.

À la suite de la décision de la CRRO d'attribuer les surplus à l'employeur et à son refus de tenir compte du contexte légal québécois prévoyant un arbitrage sur la répartition des surplus, le Syndicat national des employés de LECO (CSN), qui représente les employé-es au Québec, s'adressa à la Régie des rentes, qui intervint auprès de la CRRO pour suspendre les procédures dans le dossier. Comme la CRRO n'obtempérait pas, la régie se retira de l'accord multilatéral de réciprocité à cause de la négligence de la CRRO à préserver les droits des participants québécois et, se prononçant sur le fond, révoqua la décision de la CRRO.

L'employeur s'adressa donc à la Cour supérieure pour qu'elle révise la décision de la régie. La Cour confirma au contraire la décision, en spécifiant même que la Régie n'avait pas seulement le droit mais également le devoir de se soustraire à l'accord de réciprocité, puisqu'elle se doit d'appliquer la loi québécoise. L'employeur a demandé à être entendu par la Cour d'appel.

Gilles Bégin

S'investir dans de nouveaux champs de revendication

Gilles Bégin

Photos :
Clément Allard

Peu importe que l'on ait été novice ou expérimenté dans le domaine : chaque participant au colloque sur les régimes complémentaires de retraite en est sorti « enrichi » de connaissances sur les divers volets de la gestion de nos fonds de pension. La participation active de militants et militantes de toutes les fédérations de la CSN témoignait de l'intérêt porté au colloque du Comité interfédéral du secteur privé (CISP-CSN), tenu à Québec les 23 et 24 mars.

Les membres et les syndicats s'occupent de plus en plus des régimes complémentaires



Yvon Papillon, responsable du comité de l'assurance-collective du Syndicat national des travailleurs des pâtes et papiers Donnacona (FTPF-CSN), relatant la mise en place d'un programme de retraite progressive à l'usine de la région de Québec.

de retraite (RCR). Plusieurs facteurs ont contribué au regain d'intérêt pour ce champ de revendications, notamment le vieillissement de la population, l'alourdissement des charges de travail, qui fait apparaître la retraite comme une libération, et les rendements élevés des caisses, à l'origine de surplus que se sont trop souvent arrogés les employeurs.

De nouvelles problématiques se sont également développées, principalement autour de l'application de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Les décisions juridiques rendues dans les cas de Singer, Simonds et Leco ont fait de plus en plus apparaître les questions de re-

traite comme des enjeux de société. Cela nécessite une maîtrise accrue de nouvelles connaissances et la recherche de solutions originales pour que nous puissions prendre l'offensive sur ce terrain.

La vigilance s'impose

Il nous faut également être vigilants par rapport à la gestion de nos régimes et aux modifications que peuvent y avoir apportées nos employeurs. Comme le faisait remarquer Pierre Prigent, vice-président du Syndicat des cols bleus-Cité de Valleyfield (FEESP-CSN) : « Notre employeur voulait s'arrogé nos surplus en déposant à la Régie des rentes une modification au régime sans avis au syndicat. Faites intégrer vos régimes à votre convention collective : c'est important. Nous, c'était inscrit à la convention. On a déposé des griefs. On a eu beaucoup de pression, vu qu'on a paralysé le régime pendant quatre ans. » Le résultat de cette persévérance des cols bleus de Salaberry-de-Valleyfield : quatre millions de dollars de récupération des surplus du régime !

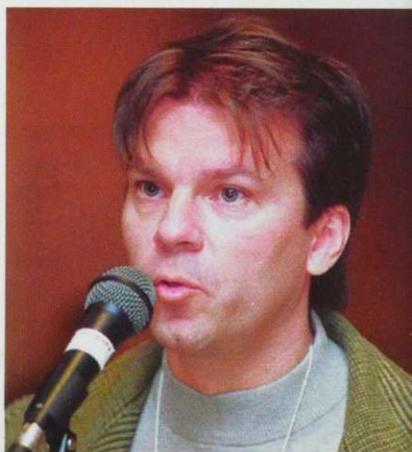
Au cours d'un souper-causerie, Paul Tessier, de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ), est venu rappeler l'importance des modifications demandées par l'association à la Loi sur les sociétés par ac-



Pierre Prigent, vice-président du Syndicat des cols bleus-Cité de Valleyfield (FEESP-CSN).

tions et à la Loi sur les banques afin que les épargnants puissent exercer un réel pouvoir sur ces importants leviers économiques, dont les administrateurs se sont érigés en véritables potentats. Au Québec, les fonds de placement reliés aux régimes de retraite, fonds mutuels et autres, dont nos fonds de pensions, représentent un actif de 300 milliards de dollars.

Les participantes et participants des différentes fédérations rencontrés lors du colloque étaient unanimes : il faut prendre l'offensive sur ce terrain, « s'occuper de nos affaires ! »



Marc Lapointe, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Provigo, entrepôt, épicerie, Québec (FC-CSN).



François Lamoureux, coordonnateur du Service juridique de la CSN, lors de son exposé sur les règlements de régimes de retraite et la convention collective.

Les tests d'évaluation de Desjardins

De la poudre aux yeux !, dit un expert

Luc Latraverse

Photos :
François Rivard

Sur le test de personnalité utilisé par Desjardins, le docteur Jacques Bernier, de l'Université Laval, conclut : « *C'est de la poudre aux yeux.* » Tout d'abord, ce test n'est effectué qu'en partie, ce qui en dénature totalement le sens. Le professeur rappelle qu'un test de personnalité demande au répondant de se décrire le mieux possible et non de fournir le maximum de bonnes réponses, comme dans les tests d'intelligence ou de performance.

En second lieu, il trouve inacceptable que Desjardins ait établi des normes qu'il ne veut pas divulguer et qu'en plus, il demande au correcteur d'utiliser son jugement pour accorder des points, ce qui biaise la validité des résultats. Le Dr Bernier reproche également à Desjardins d'utiliser des interviewers qui ne sont pas entraînés, qui peuvent être en conflit d'intérêts, qui changent constamment et qui ne posent pas les mêmes questions à toutes les candidates.

Une question cruciale

En conférence de presse, le président de la Fédération du commerce, Jean Lortie, a souligné que l'utilisation de tests par Desjardins n'est qu'un moyen détourné pour contourner le principe du respect de l'ancienneté dans la sélection.

Une vieille revendication : la primauté de l'ancienneté à des fins d'avancement. Un argument nouveau : la conclusion d'un expert en psychométrie de l'Université Laval, selon qui les tests d'évaluation du Mouvement Desjardins ne sont pas valables.

C'est ce qui se trouve au cœur du conflit qui perdure dans les caisses populaires Desjardins des Escoumins et de Forestville, sur la Côte-Nord.



Jean Lortie et Serge Fournier, respectivement président et trésorier de la Fédération du commerce de la CSN.

Cette lutte pour inscrire ce principe dans leur première convention collective est déterminante pour les travailleuses de la caisse des Escoumins, afin d'assurer leur sécurité d'emploi dans l'ouragan qui secoue le Mouvement Desjardins. Les réductions d'effectifs pourraient, en effet, atteindre le quart des emplois, à la suite de la réingénierie et du plan de restructuration proposé par le dernier congrès annuel tenu à

Montréal, les 19 et 20 mars.

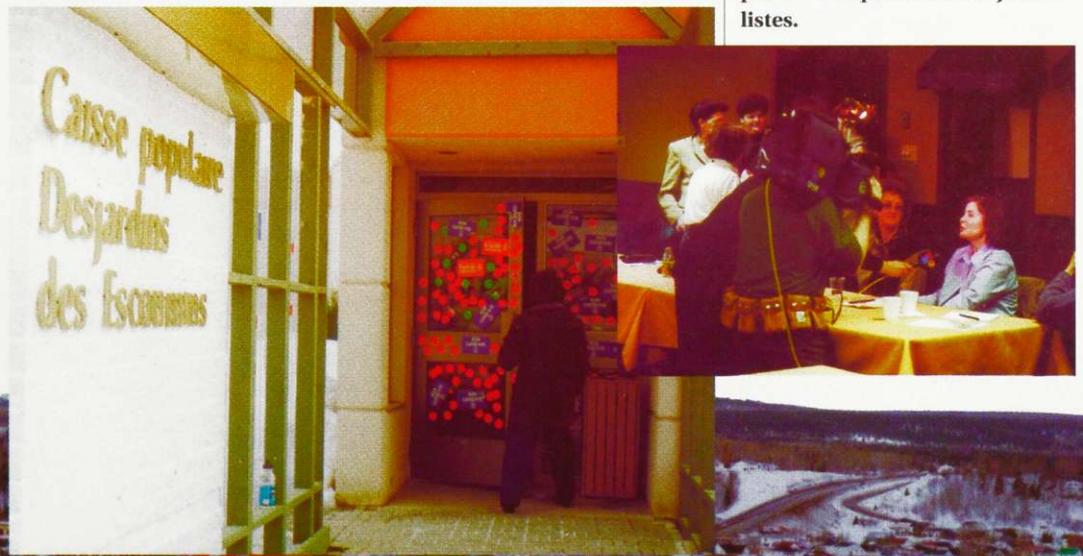
Gilberte Rioux, présidente du syndicat en grève depuis huit mois, explique : « *Ce point est au cœur du conflit, particulièrement en raison du petit nombre d'employées — quatorze — et de la solidarité pour faire respecter l'ancienneté. Nous allons en arbitrage de première convention le 20 avril et nous comptons soumettre à l'arbitre l'invalidité des tests d'évaluation de Desjardins.* »

Les syndiquées de Forestville sont, elles aussi, déterminées à ce que les tests ne soient utilisés qu'à titre indicatif.

L'ingérence de la fédération de Québec

Serge Fournier, trésorier de la Fédération du commerce, a souligné que la Fédération des caisses populaires de Québec tire les ficelles au-dessus de la volonté des sociétaires. Elle a, en effet, envoyé son avocat dire aux 250 sociétaires des Escoumins que seul le Conseil d'administration avait juridiction en matière de relations de travail. Imaginez ce que ce sera quand toutes les caisses seront sous la férule d'une seule entité juridique centralisée à Montréal !

C'est aux Escoumins que les médias avaient été conviés. Les employés des caisses ont répondu aux questions des journalistes.





Les gagnants du concours : Marie-Noël Varin, 11 ans, Cathy Lamontagne, 6 ans, et Jean-François Sainte-Marie, 10 ans. Deuxième rangée: François Chénier, de Radio Enfer, Jim Corcoran, Céline Charbonneau, de la CSN et membre de LEUCAN, Jacques Chénier, président de LEUCAN et Roger Valois, vice-président de la CSN et parrain de la campagne.

LEUCAN Des enfants comme les autres

Pour une troisième année, la CSN s'associe à LEUCAN dans sa campagne de financement pour le Camp Vol d'été. Le camp permet à chaque enfant d'oublier les inquiétudes qu'entraîne une maladie comme la leucémie ou le cancer. Comme le déclare Roger Valois, vice-président de la CSN et parrain de la campagne LEUCAN-CSN : « J'ai vu de mes yeux l'efficacité de ce camp, qui permet aux enfants et à leur famille de prendre un répit et de faire le plein d'énergie pour leur combat de la vie. À cette occasion, ils se sentent des enfants comme les autres. »

Tous les membres de la CSN sont invités à se procurer un chandail au coût de 10 \$ l'unité. Les profits de la vente serviront à l'organisation du Camp Vol d'été 1999. La campagne de 1997 avait permis de recueillir 73 000 \$. Celle de l'an dernier, 94 000 \$. Cette année, l'objectif est de dépasser les 100 000 \$.

On peut se procurer un chandail en envoyant le bon de commande ci-dessous ainsi qu'un chèque au nom de LEUCAN au Service de la distribution de la CSN, 1601 av. De Lorimier, Montréal, QC, H2K 4M5.

G.B.

Bon de commande

Nom du syndicat : _____
 Nom de la personne : _____
 Adresse : _____
 Tél. travail : _____ résidence : _____

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 5 chandails : 56 \$ | <input type="checkbox"/> 20 chandails : 209 \$ |
| <input type="checkbox"/> 10 chandails : 107 \$ | <input type="checkbox"/> 25 chandails : 260 \$ |
| <input type="checkbox"/> 15 chandails : 158 \$ | |

Les chandails sont vendus par paquet de cinq et ils sont tous de la même taille (très grand). Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés.

Cascades Un espoir de relance

La direction de Cascades a confirmé, le 30 mars, la fermeture de son usine de papier-feutre de Joliette, un matériau utilisé dans le papier des couvertures de maison. Réunis en assemblée générale ce jour-là, quelque 50 employé-es ont décidé d'œuvrer à la réouverture de l'usine. Conseillés par la FTFP-CSN, ils ont créé un comité dont l'objectif est de monter un plan d'affaires en vue d'intéresser un entrepreneur et un partenaire financier à la reprise des opérations. Cascades a d'ailleurs annoncé qu'elle laisse les équipements en place pendant une certaine période afin précisément de faciliter la démarche des travailleurs et des différents intervenants. Le Centre local de développement, la Coopérative de développement régional de Joliette et le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec sont déjà à l'œuvre. Depuis l'annonce faite en juin par Cascades de fermer l'usine si elle ne trouvait pas d'acquéreur ou un partenaire financier, la FTFP-CSN et les syndiqués luttent pour sauver cette entreprise.

M.C.

Syndicalisation des camionneurs Oui, disent les experts

Le rapport du comité d'experts présidé par M. Jean Bernier, professeur au Département de relations industrielles à l'Université Laval, a été rendu public le 13 avril. Portant sur le statut des camionneurs-proprétaires, il leur reconnaît le droit d'association et de négociation, et propose des modifications urgentes au Code du travail.

Selon les experts, il faut accorder le droit d'association aux camionneurs-proprétaires, seule façon pour eux d'améliorer leurs conditions de travail, et ce, avant le 1^{er} janvier de l'an 2000, date à laquelle prendra effet la déréglementation totale dans l'industrie du transport routier.

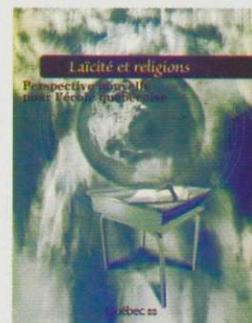
Ce rapport confirme la pertinence du projet de la CSN, lancé fin 1998, de regrouper tous les camionneurs, peu importe leur statut, au sein du Syndicat national du transport routier en vue d'obtenir la négociation regoupée.

H.G.

La place de la religion à l'école Le rapport Proulx prône la « laïcité ouverte »

Depuis les États généraux sur l'éducation tenus en 1996, l'école québécoise subit des transformations majeures. Après la déconfessionnalisation des structures le 1^{er} juillet 1998, c'est maintenant la religion à l'école qui occupe le devant de la scène.

Rappelons que c'est en octobre 1997 qu'était confié à M. Jean-Pierre Proulx le mandat de présider le groupe de travail devant étudier la place de la religion à l'école. Le rapport a été déposé le 31 mars. L'étude, très volumineuse, a été reçue avec grande satisfaction par la CSN, puisque la recommandation principale propose d'instaurer « un système scolaire public laïque, à l'éducation prés-



colaire et à l'enseignement primaire et secondaire. »

Le groupe de travail avance 14 recommandations qui permettent de débattre de cette question, toujours aussi sensible, à partir d'une base commune. Les conseils d'établissement sont directement interpellés par plusieurs des recommandations, d'où l'importance de participer activement aux débats qui s'annoncent.

H.G.

Tout sur les négos du secteur public :

<http://www.csn.qc.ca/SPNegos98>

[/SP98FrSet.html](http://www.csn.qc.ca/SP98FrSet.html)

Offres patronales dans le secteur public Des moyens opposés, mais... un rejet unanime

Pour marquer le rejet des offres patronales par ses 550 syndicats du secteur public, la Fédération de la santé et des services sociaux a organisé, le 30 mars, un cortège motorisé qui a défilé dans les rues de Montréal et qui a par la suite emprunté la route 20 pour se rendre devant l'Assemblée nationale, à Québec.

Une centaine de militantes et de militants avaient pris place à bord de deux autobus

qui suivaient un camion-remorque originalement décoré arborant l'ins-



cription « Non à la décentralisation ! ».

À Montréal, le cortège s'est arrêté devant

les bureaux du Comité patronal de négociation et ceux de l'Association des hôpitaux du Québec, où fut retourné le projet patronal, transformé en confettis pour la circonstance.

À Québec, un autre groupe d'une centaine de militantes et militants s'est joint au cortège devant l'Assemblée nationale pour assister à la mise à feu du « torchon » patronal.

C.S.-G.

Ras-le-bol !

Les employés de soutien du Cégep de Chicoutimi ont convoqué leur employeur à une mini-assemblée afin de lui signifier leur ras-le-bol et lui montrer clairement ce qu'ils avaient

l'intention de faire avec le dépôt fait par la par-

tie patronale à leur table de négociation. Comme on dit... une image vaut



mille mots. D'ailleurs, afin d'appuyer leur négociation, les employés de soutien des cégeps vont poursuivre des actions tout au cours du printemps.

J.R.

notre travail compte!

Décès d'André Dextrase, de Simonds Il a été de toutes les luttes, y compris la dernière



André Dextrase était secrétaire du syndicat des employés de l'usine Simonds, de Granby, qui a fermé ses portes en 1988. Il fut le maître d'œuvre et le porte-parole des employés de la Simonds dans leur longue bataille

pour empêcher l'employeur de s'approprier les surplus de leur caisse de retraite. Il est décédé le 13 mars, soit un peu plus d'un an après le règlement qui a permis de partager ces surplus. *Nouvelles CSN* offre ses condoléances à sa famille et à ses amis.

L.L.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

Avant le
30 juin 1999

prêts
hypothécaires

Passez donc à la caisse!

Un nouveau prêt hypothécaire?

ou

Vous en avez déjà un
dans une banque?

NOUS
remboursons

les frais de transfert de la banque à notre caisse

payons

l'évaluation agréée jusqu'à un maximum de 500\$

offrons

– un taux garanti de 90 jours
– une réduction de taux ou une remise en argent
jusqu'à un maximum de 3000\$*

terme	remise en argent	réduction de taux
1-2 ans	3/4 %	1/4 %
3 ans	1 1/2 %	1/2 %
4 ans	1 3/4 %	1/2 %
5 ans	2 %	3/4 %

* certaines conditions s'appliquent

N'attendez plus!



Caisse d'économie
des syndicats nationaux
(Montréal)
Tél.: (514) 598-2122
1-877-598-2122



Caisse d'économie
des travailleuses et
travailleurs (Québec)
Tél.: (418) 647-1527
1-800-626-5166

Sœurs des Saints Noms

Le syndicat poursuit la communauté

Le Syndicat des employé-es de la Maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Outremont, exige que la communauté religieuse lui verse 250 000 dollars en dommages-intérêts et en dommages exemplaires. Dans une requête déposée en Cour supérieure le 30 mars, le syndicat reproche à la congrégation d'avoir colporté « des propos mensongers et diffamatoires auprès des médias » en vue de porter atteinte à son inté-



Diane Cournoyer, trésorière du syndicat, Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal métropolitain, et Manon Gingras, présidente du syndicat.

grité et d'entacher sa réputation.

En lock-out depuis le 15 janvier 1998, le syndicat de 180 employé-es avait obtenu l'autorisation de poursuivre la congrégation en déposant 6102 chefs d'accusations parce que celle-

ci avait enfreint le Code du travail du Québec en embauchant des scabs. Le 8 février dernier, les sœurs ont demandé, en vain, au Tribunal du travail l'arrêt de ces procédures, alléguant que le syndicat avait commis des actes criminels et posé des gestes illégaux. D'où la poursuite engagée par le syndicat.

Nos camarades se battent pour sauver leurs emplois.

M.C.

Des syndicats en conflit vous envoient *Nouvelles CSN*

Les membres en lock-out du syndicat de la Maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et du syndicat de Montréal Recherche ont participé à l'envoi de ce numéro de *Nouvelles CSN*.

B i e N v E n u e



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Dans quelle(s) phrase(s) les mots *couper* et *coupure* sont-ils utilisés correctement ?

- Ces travailleuses et travailleurs ont subi des coupures salariales.
- L'an passé, le ministre Landry a effectué des coupures budgétaires.
- Il a une coupure à la main.
- Ils se sont fait couper l'électricité.

Réponse. c) et d). On doit dire coupes salariales et réductions ou compressions budgétaires. C'est un anglicisme quand on l'utilise au sens de réduire ou réduction en parlant de choses commerciales ou financières. Par ailleurs, couper et coupure peuvent très bien être utilisés au sens figuré. Dans ce cas, ils signifient une « séparation nette » comme dans « Il lui a coupé la parole ».

2. Dans quelle(s) phrase(s) le mot *opportunité* est-il utilisé correctement ?

- Je suis heureux d'avoir l'opportunité de faire votre connaissance.
- Le Québec offre de grandes opportunités à qui sait s'y intégrer.
- Il faut saluer l'opportunité de cette mesure.

Réponse. c). On doit dire « avoir l'occasion de faire votre connaissance » et que le Québec offre de « grandes possibilités ». C'est donc un anglicisme au sens de « possibilité, occasion ». En français, ce mot a le sens de « caractère de ce qui est opportun », c'est-à-dire « qui arrive à propos ou qui se présente à un moment favorable ».

3. Dans quelle phrase le mot *alternative* est-il utilisé correctement ?

- La seule alternative qui leur restait était de quitter les lieux.
- Deux alternatives s'offraient au syndicat : accepter les offres ou déclencher la grève.

Réponse. Aucune. C'est un anglicisme au sens de « possibilité, solution de remplacement ». En français, alternative signifie « situation où il n'y a que deux possibilités opposées, deux éventualités entre lesquelles il faut choisir ». Il faut dire : l'alternative est claire (et non pas deux alternatives) : perdre notre pari ou le gagner. Dans ces deux phrases, il fallait donc parler de *possibilité*.

4. Encercler le genre des mots suivants

Volte-face (f ou m), intervalle (f ou m), écritoire (f ou m), oasis (f ou m), épithète (f ou m), armistice (f ou m), globule (f ou m), abysse (f ou m), en-tête (f ou m), moustiquaire (f ou m).

Réponse. f, m, f, f, f, m, m, m, m, f.

Robert Boucher
(avec la collaboration de Hélène René)

École secondaire Saint-Joseph

Le Syndicat national catholique des Institutions religieuses de Saint-Hyacinthe (CSN) a déposé une requête en accréditation pour représenter les employé-es suivants de l'École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe : appariteurs, surveillants d'élèves, employé-es de bureau, réceptionnistes et bibliothécaires. Le syndicat est affilié à la FEESP et au Conseil central de la Montérégie.

Usine Mométal inc.

Le Syndicat des travailleurs de Mométal CSN a déposé une requête pour représenter les 145 salariés (excluant les employé-es de bureau) de l'usine située à Longueuil. Les employés de Mométal inc., qui fabriquent des structures d'acier et des ornements de fer, ont quitté la section locale 7625 des Métallurgistes unis d'Amérique de la FTQ. Le syndicat sera affilié à la Fédération de la métallurgie et au Conseil central de la Montérégie.

Papeterie LP Turgeon

Les six employés de la Papeterie LP Turgeon, située à Québec, ont choisi d'adhérer à la CSN. Le Syndicat des travailleurs de l'entrepôt de Montréal a déposé au ministère du Travail une requête en accréditation. Ces travailleurs seront affiliés à la Fédération du commerce.

Garderie zèbre carotté

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs en petite enfance de la Montérégie a déposé une requête en accrédi-

tation en vue de représenter les dix employées de la Garderie zèbre carotté, de Granby. Ces dernières désirent faire reconnaître la valeur de leur travail et s'affilient donc, comme la majorité des travailleuses et travailleurs en garderie, à la FSSS. Le syndicat est aussi affilié au Conseil central de la Montérégie.

Harvey's de Brossard

Un pas important a été franchi par la CSN en vue de représenter les employé-es de la restauration rapide. Les 22 employé-es du restaurant Harvey's du boulevard Taschereau, à Brossard, ont en effet choisi à l'unanimité la CSN lors du vote d'allégeance syndicale tenu le 1^{er} avril. Ils sont maintenant affiliés à la Fédération du commerce, puisqu'ils ont préféré la CSN à la section locale 502 des TUAC de la FTQ. Le restaurant de Brossard est le premier établissement Harvey's au Québec à rejoindre la centrale. Cela semble bien refléter la volonté chez les jeunes de se syndiquer.

L'usine PMP de Saint-Apollinaire

Les 95 travailleurs à l'emploi de Jeld Wenn, division PMP (Produits moulurés de précision) de Saint-Apollinaire, près de Québec, viennent de réintégrer les rangs de la CSN. Quatre ans après s'être désaffiliés de la centrale pour rejoindre la FTQ, ils se sont prononcés majoritairement en faveur d'un retour aux sources, lors d'un vote supervisé par le ministère du Travail. L'usine, qui fabrique des composantes prêtes à

l'assemblage, est une entreprise-sœur de Donat Flamand portes et fenêtres.

Centre action travail

Le 30 mars, une requête en accréditation a été déposée auprès du ministère du Travail pour représenter les quatre salarié-es à l'emploi de Centre action travail. L'organisme sans but lucratif, spécialisé dans la formation et le placement de la main-d'œuvre, sera affilié à la Fédération des professionnelles et au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

Accrédités

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de P.W.I. (CSN) a reçu, le 24 mars, son accréditation du ministère du Travail pour représenter tous les salarié-es, à l'exception des employés de bureau et des vendeurs. L'entreprise, qui compte une vingtaine d'employés, œuvre dans le secteur de la transformation des produits de bois.

Les travailleuses de la garderie hellénique Piloupi, de Saint-Hubert, ont vu reconnaître l'accréditation de leur syndicat, qui devient la 22^e section du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la petite enfance de la Montérégie (CSN).

L'accréditation des 13 employées de la Maison du réconfort, à Verdun, a également été accordée. Le centre d'aide pour femmes en difficulté est affilié à la FSSS et au Conseil central du Montréal métropolitain.

Pierre-Luc Bilodeau



Marc Tétreault, maire de Carleton, André Allard, directeur général, Jean-Yves Thériault, conseiller municipal, Louise-Marie Leblanc, secrétaire du syndicat, Gilles Berthelot, président du syndicat, et Marco Fournier, trésorier du syndicat.

Ville de Carleton Une première convention

Après un an de négociation, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Carleton (CSN) a signé sa première convention collective, le 17 février, après que l'assemblée générale l'eut entérinée à 95 pour cent.

Les syndiqués ont fait des gains appréciables, notamment : congés de maternité à 93 pour cent du salaire, clauses de

sous-contrat extrêmement restrictives, augmentations salariales moyennes de 8 pour cent rétroactives au 1^{er} mai 1998 et augmentation de 4 pour cent à l'échelle prévue pour le 1^{er} mai 2000.

Le syndicat compte bien compléter le rattrapage salarial avec les viles avoisinantes au cours de la prochaine négociation. **G.B.**

Aide juridique Enfin, un plan d'effectifs

Après avoir exercé des pressions depuis l'automne 1998, une vingtaine de syndicats d'avocates et d'avocats et d'employé-es de soutien de l'Aide juridique ont finalement obtenu une entente avec le Conseil du trésor sur le niveau des effectifs. L'employeur devra combler tous les départs volontaires au-delà de 75, jusqu'en mars 2001. Le gouvernement exigeait un seuil de 125 départs, alors que les syndicats proposaient 65. Cette entente survient après des années de réductions d'effectifs. Les avocats ne pourront être relocalisés à plus de 50 km de leur centre communautaire juridique et les employé-es de soutien, à 50 km de leur domicile.

Les syndicats d'avocats de l'Aide juridique, affiliés à la Fédération des professionnelles de la CSN, ont accepté de reconduire leur convention jusqu'en 2001, sauf sur les salaires et à condition qu'il y ait un règlement sur les assurances collectives. Les syndicats CSN du personnel de soutien vont entamer leurs négociations sous peu.

Luc L.

Prime pour les médecins Un précédent à éviter

Le Conseil central de la Montérégie et la CSN se sont insurgés contre le précédent que veut créer la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska en utilisant des fonds du Centre local de développement pour attirer des médecins spécialistes au Centre hospitalier de

Granby. La MRC de la Haute-Yamaska a, en effet, fait modifier le plan de développement du CLD pour octroyer une somme de 116 000 \$ au fonds de 350 000 \$ levé par le Centre hospitalier de Granby, afin de payer des avantages aux spécialistes, en particulier des anesthésistes.

La CSN a demandé à la ministre de la santé, Pauline Marois, et au ministre responsable des Régions, Jean-Pierre Jolivet, de prendre les mesures nécessaires pour couper court à ce détournement de fonds dédiés au développement économique régional.

Luc L.

Gestion de l'eau Moratoire général demandé

Devant la multiplication des dossiers controversés et le laxisme du ministère de l'Environnement du Québec, et afin d'empêcher que ne se créent des précédents irréversibles, la Coalition Eau-Secours, dont fait partie la CSN, demande au gouvernement Bouchard de décréter un moratoire général sur tout nouveau projet de gestion de l'eau à des fins commerciales ou énergétiques ou sur la privatisation du traitement de l'eau, d'ici à ce que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ait complété son enquête sur la gestion de l'eau et qu'une politique cohérente soit adoptée à cette fin.

Luc L.

Santé-sécurité Manifestation en Gaspésie

Plusieurs dizaines de membres des syndicats de la Fédération de la santé et des services sociaux de la Gaspésie ont envahi l'hôpital de Gaspé il y a quelques semaines. Ils en ont expulsé madame Raymonde Arsenault, responsable du bureau de santé, pour protester contre la contestation systématique des diagnostics des mé-

decins traitants par les employeurs de la région. Les manifestants étaient accompagnés du vice-président de la CSN, Marc Laviolette, du président du Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Raynald Blais, et de la vice-présidente régionale de la FSSS, Marina O'Connor.

Luc L.



Enseignants du Collège LaSalle Un autre syndicat choisit la FNEEQ et la CSN

Au nombre de 400, les enseignantes et les enseignants à l'emploi du réputé Collège LaSalle, à Montréal, feront dorénavant partie d'un syndicat affilié à la CSN et à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec. Ils étaient auparavant représentés par la section locale 57 du SEEPB de la FTQ. Ils dispensent différents cours : administration, hôtellerie et tourisme, industrie de la mode, etc.

M.C.

Plus je commence jeune, meilleurs seront mes revenus à la retraite

Revenu annuel imposable entre 25 001 \$ et 29 589 \$

Valeur future d'un investissement annuel net de 627 \$

		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
REER conventionnel	9,80 % *	6 677 \$	17 322 \$	61 477 \$	173 913 \$
REER Fonds de travailleurs	6,75 % **	11 698 \$	27 913 \$	81 553 \$	184 631 \$

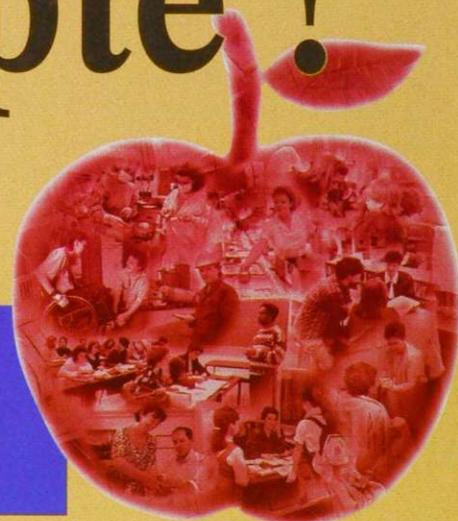
* Moyenne annuelle sur dix ans des fonds diversifiés de placement. ** Moyenne annuelle historique d'un fonds de travailleurs. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondation.

Notre travail

ça compte!

Le 8 mai

marchons



- Pour** de meilleures conditions de travail
- Pour** alléger le fardeau de tâches
- Pour** contrer la précarité
- Pour** éliminer la sous-traitance
- Pour** améliorer nos salaires
- Pour** donner un nouveau souffle dans les services publics

Manifestation

Québec

Le samedi 8 mai à 13 heures
devant l'Assemblée nationale

Rassemblement à midi au Musée du Québec,
sur les Plaines d'Abraham

Secteur public

